

L'AUXOIS MORVAN DANS L'OBJECTIF

le patrimoine vu par les habitants

CONCOURS & EXPO PHOTO



EN 2017, SURPRENEZ-NOUS !

Du 24 avril au 8 juin à minuit, envoyez votre photo via Facebook, Instagram ou email à : remplacement-pah@pays-auxois.com

Les photos sélectionnées seront exposées dans un village de l'Auxois tout l'été 2017

+ d'infos : www.pah-auxois.fr/les-expositions/ / Facebook : Pah AuxoisMorvan

tél. 07 76 03 56 27

Les photos doivent être accompagnées des hashtag #photosauxois2017 et #igersbourgneauxois2017

Règlement sur le site internet du Pays de l'Auxois Morvan

Lots : entrées gratuites aux musées.



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
DIRE

LE REGLEMENT

QUOI ?

**CONCOURS
PHOTO** du 24
avril au 8 juin
(minuit) 2017



qui donnera lieu à
une **EXPO
PHOTO** cet été

Montrer-nous
votre regard sur
le **PATRIMOINE** de
l'Auxois Morvan

*architecture, paysage,
gastronomie, art,
ancien, récent, savoir-
faire, mémoire, mots...*

d'ici

QUI ?

**Tous les
HABITANTS
résidents en
Auxois Morvan**

*territoires de Montbard,
Semur, Précy, Vitteaux,
Saulieu, Arnay, Liernais,
Sombernon, Venarey*

**Pour les GRANDS
comme les
PETITS,**

(avec autorisation parentale)

c'est GRATUIT

COMMENT ?

**Jusqu'à 2
PHOTOS**
par personne
envoyées par

MAIL

remplacement-pah
@pays-auxois.com

format JPG

6 MO minimum
(résolution maximale,
au mieux 6000 x
12000)

FACEBOOK

taguer
#photoauxois2017 et
#igersbourgogneauxois2
017

**poster sur la
page faebook
PAH Auxois
Morvan**

2446x2446 pixels

INSTAGRAM

taguer
#photoauxois2017 et
#igersbourgogneauxois2
017

**s'abonner aux
comptes
igersbourgogne et
PAH Auxois Morvan**

2446x2446 pixels

**Un concours et une expo du
Pays de l'Auxois Morvan,
labélisé Pays d'art et d'histoire**



And the WINNER is...

1 JURY

4 CRITERES

*Respect du thème,
qualité technique,
originalité, créativité*

**Selection des
meilleures photos
dont 10 photos "prix du
jury"**

**Si vous êtes
sélectionnés, vous le
serez avant le 18
juin.**

Nous vous contacterons pour
remplir un formulaire
d'acceptation.

**A GAGNER : pass
d'entrées dans des sites
culturels locaux + expo
plein air !**

CONDITIONS

Seules les participations complètes et respectant l'ensemble des conditions du règlement seront prises en compte dans le cadre du concours.

Une modération a posteriori est mise en place pour contrôler les clichés.

Le participant autorise le Pays d'Art et d'Histoire à diffuser sa photo, gratuitement, sans modification et en respectant les droits d'auteur, uniquement dans le cadre de la réalisation de l'exposition, de la publication des résultats et de la promotion de l'exposition sur le site internet du PAH de l'Auxois Morvan et via la communication de l'évènement : communiqué de presse, affiche.

Cette autorisation vaut pour une durée de 10 ans. Aucune utilisation commerciale des clichés ne sera faite.

Les prises de vue ne doivent être effectuées qu'avec un appareil photo simple ou un téléphone portable.

Le participant garantit :

être l'unique auteur de sa photographie, que le cliché est un original et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à cette oeuvre.

qu'il n'a fait aucun emprunt ou contrefaçon relative à des oeuvres protégées existantes.

L'organisateur du concours pourra, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, modifier, proroger ou annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Il ne pourra être tenu pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique, technique ou d'autre nature.

Le participants au présent concours et exposition photographique "L'Auxois Morvan dans l'objectif, le patrimoine vu par les habitants", par le dépôt de photographies via les moyens précédemment cités, implique et vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les candidats. Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Le règlement est disponible sur le site internet du Pays de l'Auxois Morvan
www.pah-auxois.fr